

Les caissiers de Walmart en Californie remportent la victoire dans une lutte pour le droit de s'asseoir pendant le travail

JACK PARKER

OAKLAND, Californie — Dans un règlement conclu le 10 octobre avec des travailleurs qui ont poursuivi Walmart, le géant de la vente au détail a accepté de fournir des sièges à tous les caissiers qui le demandent dans leurs magasins californiens. Walmart a également accepté de verser 65 millions de dollars à près de 100 000 employés actuels et anciens qui travaillent dans la partie avant de leurs magasins. L'accord découle d'une poursuite intentée par Nisha Brown, une employée de Walmart, en 2009. Il devrait être finalisé lors d'une séance d'un tribunal le 24 octobre.

Quiconque a été caissier sait qu'il est très pénible pour le corps de rester debout au même endroit pendant des heures. La poursuite intentée par Nisha Brown disait que l'entreprise enfreignait une loi californienne de 2001 qui stipule que les employés doivent se voir attribuer « des sièges appropriés lorsque la nature du travail le permet raisonnablement. »

Walmart a longtemps fourni des sièges aux caissiers ayant des handicaps médicaux. Les patrons de Walmart ont admis que ces travailleurs étaient capables de faire leur travail.

Toutefois, les avocats de Walmart ont fait valoir que les caissiers doivent demeurer debout, afin de pouvoir se déplacer pour accueillir les clients et examiner le contenu des paniers d'achats. Lorsque le travail ralentit, les caissiers

doivent stocker et ranger les tablettes. Les patrons ont également soutenu que la position assise rend les travailleurs moins efficaces. Et les clients, prétendaient-ils, préfèrent que les caissiers soient debout. Ils ont affirmé que l'obligation de fournir des tabourets aux caissiers qui en font la demande entraînerait une perte de revenus importante.

Walmart a décidé de ne pas faire l'objet d'un procès et a signé l'accord. Clairement, il aurait été difficile pour l'entreprise de gagner devant les tribunaux, car elle avait déjà reconnu que les caissiers déjà assis n'avaient aucune difficulté à faire leur travail.

La plupart des caissiers du magasin où je travaille se disent satisfaits du règlement proposé, mais pas tous. Quelques-uns avaient déjà obtenu le droit de s'asseoir, bien que la direction leur ait demandé d'obtenir des lettres de leurs médecins et de les remettre au service du personnel du magasin.

Une travailleuse avec 14 ans d'expérience aux caisses m'a dit qu'elle pensait que c'était formidable parce qu'il n'est pas nécessaire de rester debout toute la journée pour faire le travail. Certains jours – surtout pendant la fin de semaine – le magasin devient très achalandé et quand vient le temps de rentrer chez nous, nous sommes épuisées.

Une autre caissière m'a dit que lorsqu'elle a fait un voyage en Europe,

elle a remarqué que tous ceux qu'elle a vus aux caisses enregistreuses des grands magasins étaient assis. Et ils travaillaient aussi vite que nous.

D'autres compagnons de travail pensent que les patrons ont raison, qu'il ne faut pas s'asseoir. Vous devez vous lever pour faire le travail, m'a dit un caissier qui avait précédemment occupé un emploi de col blanc. Sinon, comment pouvez-vous vérifier les paniers des clients pour vous assurer d'avoir scanné tout ce qu'ils ont apporté ?

L'année dernière, la Bank of America a versé 15 millions de dollars pour régler une poursuite intentée par des caissiers de banque qui voulaient avoir le droit de s'asseoir. La chaîne de pharmacies CVS et le détaillant Home Depot ont récemment réglé des poursuites permettant à leurs caissiers de rester assis au travail. Même si Walmart a accepté que les caissiers puissent s'asseoir, il faudra voir comment tout cela se réglera dans les magasins. Il sera peut-être nécessaire de reprendre la lutte.

Recevez chaque semaine le *Militant* complet (en anglais et en espagnol) par la poste :
Abonnement d'essai : 6 € pour 10 semaines. Tarifs ordinaires : 6 mois : 55 € ; 1 an : 100 €

Pour vous abonner, envoyez un chèque à l'ordre de « Livres Pathfinder » à :
Livres Pathfinder B.P. 10130, 75723 Paris Cedex 15 -- militant.paris@gmail.com
ou, faites un virement, mentionnant votre adresse, sur le compte de « Livres Pathfinder » :
IBAN : FR89 2004 1010 1240 1343 4U03 321 -- BIC : PSST FRPP SCE

Pour lire le *Militant* en ligne en anglais ou espagnol, les archives des articles du journal traduits en français : www.themilitant.com